

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DECISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	39	30

PRESENTS 30
 POUVOIRS 0
 ABSENTS 9

Vote Pour : 30
 Vote Contre : 0
 Abstention : 0

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq novembre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul Salvador, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Robert CINQ, Oliver DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, François VERGNES, Claire VILLENEUVE.

Excusés ayant donné pouvoir :

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Thierno BAH, Sébastien CHARRUYER, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Bernard EGUILUZ, Marie GRANEL, Bernard MIRAMOND, Guy SANGIOVANNI, Gilles TURLAN.

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°51_2024DB

ACTES : 7.3.2

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 01- Ligne de Trésorerie à mobiliser pour le Budget Mobilité 600 000 €

Exposé des motifs

La ligne de trésorerie d'un montant de 730.000 €, sur le Budget Mobilité, couverte par un contrat auprès du Crédit Mutuel arrive à terme le 10 décembre 2024.

Afin d'assurer tout au long de l'exercice budgétaire 2025 la fluidité dans la gestion de Trésorerie, une nouvelle consultation a été lancée pour le renouvellement de cette ligne. Parmi les six organismes bancaires consultés, trois organismes bancaires ont présenté leur proposition : la Caisse d'Épargne, le Crédit Mutuel et la Banque Postale

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle du Crédit Mutuel dont les conditions sont les suivantes :

OFFRE DE FINANCEMENT CARACTERISTIQUES GENERALES ET CONDITIONS	
Emprunteur	Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet
Prêteur	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique
Objet	Crédit de trésorerie Budget Mobilité
Montant	600 000 € (Six cent mille Euros)
Durée	1 an
Taux	<p>EURIBOR 3 Mois MM + marge de 0,5 % Le taux retenu correspondra à l'Euribor moyen mensuel à 3 mois augmenté de la marge. L'Euribor (Euro Interbank Offered Rate) publié par la Fédération Bancaire de l'Union Européenne (FBE), correspond au taux auquel dépôts interbancaires en euro sont offerts entre banques de premier plan au sein de la zone Euro.</p> <p>Si l'indice EURIBOR à 3 mois moyenne mensuelle était ou devenait négatif, le calcul du taux d'intérêt du crédit serait effectué en retenant une valeur d'indice égale à zéro, et ce tant que perdurera la situation d'indice négatif.</p> <p>L'EURIBOR 3 mois MM du 31/10/202 s'élève à 3,168 %</p>
Validité de l'offre	Offre valable 1 mois, soit jusqu'au 29/11/2024
Fonctionnement	Autorisation de crédit en compte
Disponibilité et remboursement des fonds	Au gré de la collectivité, dès signature du contrat. Le versement des fonds ainsi que les remboursements s'opéreront par virements.
Commission d'engagement	780 € payables au premier déblocage.
Commission de non utilisation	0% calculée sur le montant non utilisé constaté quotidiennement et payable en même temps que les intérêts.
Intérêts	<p>Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base : Jours exacts/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.</p> <p>Dates de valeur appliquées pour le décompte des intérêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour un décaissement demandé le jour J avant 10 h 45, le virement est effectué à J et les intérêts courent à partir de J - Pour un décaissement demandé après 10 h 45, le virement n'est effectif qu'à J + 1 et les intérêts courent à partir de J + 1 - Pour les remboursements réceptionnés dans nos livres le jour J, les intérêts cessent de courir à J

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-3-1, L 5211-1, L 5211-2, L 2121-29, L 2122-22 al. 3°,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 10.000.000 €,

Considérant les contrats en vigueur auprès de :

- 1 contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 2.500.000 €, sur le Budget Principal,
- 1 contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 730.000 € sur le Budget Mobilité, arrivant

à terme le 10 décembre 2024,

- 1 contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 2.500.000 € sur le Budget Assainissement,

Vu le Cahier des Charges adressé aux divers organismes bancaires pour la consultation visant à la souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant de 600 000 € pour le Budget Mobilité,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens généraux du 6 novembre 2024,

Après avoir pris connaissance des diverses offres de financement et après avoir procédé à la phase de négociation habituelle avec les différents organismes bancaires ayant présenté une proposition,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à ouvrir la ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel,
- **autorise** le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec le Crédit Mutuel, **et l'habilite** à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie. Le Président reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



- publication - mise en ligne
Le **04 DEC. 2024**

Et/ou notification
Le **04 DEC. 2024**



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le 04/12/2024



ID : 081-200066124-20241125-51_2024DB-DE